

## Les ventes aux enchères dans l'Ouest

### Couronné de larmes

Nous avons laissé Patrice Biget, commissaire-priseur en Alençon, le 11 février dernier, après une vente d'objets et de textiles liés à ce qu'il appelle « l'art sacré du culte catholique ». Vente fastueuse, menée de main de maître, qui lui avait notamment permis d'adjuger, pour 840 € pièce, deux impayables chapeaux de cardinaux en feutre rouge et noir, dont l'un signé par la prestigieuse maison A. Berbiconi, jadis fournisseur attitré des seigneurs du Vatican. *Impayables*, c'est le mot : deux larges couvre-chefs truffés d'une passementerie dorée et bruyante ! Le diable devait bien rire.

Aujourd'hui, Patrice Biget reprend le marteau, plus tôt qu'on ne s'y attendait. Le résultat d'un évident savoir-faire sur un marché de niche qu'il porte à bout de bras. « Il y a dix ans, je ne vendais qu'aux communautés intégristes. Je vendais désormais aux intégristes, aux traditionalistes et aux communautés



Couronne de l'enfant Jésus en argent. Elle sera proposée, ce samedi, sur une estimation de 150 à 200 €.

classiques. Et parfois à des mariages cherchant tel ou tel objet pour leur église », explique-t-il. D'où l'offre de ce samedi, riche en vêtements religieux, en sculptures, en tableaux, en reliquaires, en ostensoirs, en calices, tous plus dorés et

clinquants les uns que les autres. On trouve même, sur une estimation de 150 à 200 €, une couronne d'enfant Jésus en argent. Pour celui que l'on vit naître sur la pierre froide d'une étable, c'est peut-être beaucoup demander...

Chacun sait ce qui a perdu l'Église : son pathologique goût de la force et du luxe. « Parce que rien ne lui semblait trop grand pour la gloire de Dieu », tente de plaider Patrice Biget. Certes... Mais ce serait oublier que le Nazaréen n'est jamais venu que pour les pauvres. Au temps qui était le sien, avec sa belle tête de Juif burinée au soleil, il marchait pieds nus dans la poussière, se réclamant de l'amour et de la paix. La maison A. Berbiconi ? Il destinait à la vanité des clercs ! Lui avait choisi son ultime coiffure : une couronne d'épines. Et comme seule passementerie, des larmes de sang. Les siennes.

Christophe PENOT.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuelgales.fr](http://www.actuelgales.fr).

### Marchés publics

Procédure adaptée



Pornic, construction de 16 logements en BRS rue de l'Équipement

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

Habitat 44 - OPH, M. Stéphane Carassou, directeur général, 3, boulevard Alexandre-Millerrand, BP 50432, 44204 Nantes 02, tél. 02 40 12 71 00.  
**Siret** : 34211972400017.  
**Référence acheteur** : 2023TRAV13.  
L'avis implique un marché public.  
**Objet** : Pornic, construction de 16 logements en BRS, rue de l'Équipement.  
**Procédure** : procédure adaptée.  
**Forme du marché** : Prestation divisée en lots : oui.  
Lot 01 : démolitions.  
Lot 02 : terrassements, VRD.  
Lot 03 : gros oeuvre.  
Lot 04 : charpente bois.  
Lot 05 : couverture tuiles.  
Lot 06 : électricité.  
Lot 07 : ravalements.  
Lot 08 : menuiseries extérieures.  
Lot 09 : métallerie.  
Lot 10 : menuiseries intérieures.  
Lot 11 : cloisons sèches.  
Lot 12 : revêtements de sols et murs céramiques.  
Lot 13 : plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation.  
Lot 14 : électricité.  
Lot 15 : peinture et revêtements muraux.  
Lot 16 : ascenseur.  
Lot 17 : espaces verts.  
Lot 18 : nettoyage.  
**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Remise des offres** : 9 juin 2023 à 12 h 00 au plus tard.  
**Envoi à la publication** le : 10 mai 2023.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
**Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur** : <https://agysoft.marchés-publics.info/>

### Sur votre agenda

**Alençon (61)**. Par P. Biget, ce samedi, à 10h30 et à 14h : paramentique, reliquaires, orfèvrerie, tableaux, mobilier, livres du culte catholique. 0233320002.  
**Honfleur (14)**. Par B. Brunet, ce samedi, à 14h : l'univers du train. Locomotives, rails, décors. 0231890106.  
**Nantes (44)**. Par J. Jourdan, ce samedi, à 14h : produits de mode, vêtements, vintage. 0240499797.  
**Nantes (44)**. Par M. Le Bot-Mantrant, ce samedi, à 14h : jouets anciens, voitures, trains, poupées. 0240699110.  
**Caen (14)**. Par J. Rivola et S. Lainé, ce samedi, à 14h : militaria. Uniformes, objets, documents historiques, médailles. Vendredi 19 et samedi, à 14h : militaria. 0231860813.  
**Morlaix (29)**. Par S. et F. Dupont, ce samedi, à 14h 15 : argenterie, objets d'art, mobilier, tableaux. Lundi 15, à 14h 30 : timbres, cartes postales, appareils photos. 0298880839.

**Bayeux (14)**. Par R. Bailleul et A. Nentas, dimanche, à 14 h : dessins et tableaux des artistes normands. 0231920447.  
**La Roche-sur-Yon (85)**. Par I. Girardot, lundi 15, à 9h : vins et alcools. Mardi 16, à 14h : mobilier, objets d'art et de décoration. 0251052984.  
**Nantes (44)**. Par l'étude Couton-Veyrac-Jamault, mardi 16, à 10h et à 14h : tableaux, mobilier, objets d'art et de décoration, verrerie, porcelaines. 0240892444.

**Auray (56)**. Par T. Le Grignou et Y. Cosqueric, jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21, à 10h et 14h : tableaux, objets d'art et de décoration, produits de mode, arts religieux, bijoux, or, jouets anciens, art publicitaire, vieux métiers. 0298529797.

Sauf indication contraire, ventes à la fois en live et en présentiel. Pour les suivre ou pour y participer, se connecter sur [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com)

## 74 400 €

à Mayenne, le 10 mai avril, sous le marteau de Pascal Blouet, pour un visage de femme en pierre calcaire du Tchecoslovaquie Jan Krizek, artiste lié à l'art brut mais dont les œuvres sont rarissimes aux enchères (seulement douze sculptures en vingt ans). Forcément, celle-ci a fait l'objet d'une longue bataille entre amateurs, laissant même penser qu'elle pourrait approcher le record mondial du sculpteur, à 104 000 €. La très belle sculpture de la semaine.

### Ventes aux enchères

COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

XAVIER DE LA PERRAUDIÈRE  
FLORIAN DOYSONVILLE

---

**Vente aux Enchères Publiques**  
**Mardi 16 Mai 2023**  
Suite Liquidation Judiciaire

**09h30: MATÉRIEL DE RESTAURATION ET DE CHAMBRES D'HÔTES**  
**Les Plantes - La Fosse de Tigné - 49540 Lys Haut Layon**

Tables, Chaises, Vaisselle, Verrerie, Bars en arc de cercle style pressoir, Panneaux acoustiques DECIBEL, Cave à vins, Vitrine réfrigérée GREENSYSTEMS, Réfrigérateur, Congélateur, Armoires réfrigérées en inox, Plaques à induction IKEA, Plancha KRAMPOLZ, Bain-marie, Percuteur HENDI, Échelle de cuisine en inox, Armoire chaude en inox TOURINUS, Emballeuse sous vide METRO, Tours réfrigérés en inox, Tables en inox, Étagères en inox, Four ventilé mûte BONNET modèle Minijet, Hôte en inox à 3 grilles, Armoire basse en inox, Plonge en inox, Lave-mains en inox, Lave-vaisselle en inox ALFA type Vergina 840, Lave-linge, Sèche-linge, Aspirateurs, Nettoyeurs de sols KARCHER et NUMATIC, Poêle à pellets PALAZZETTI, Caissons isothermes, Stock de boissons, Mobilier de bureau, Matériel informatique, Matériel de surveillance, Barnums, Echafaudage, Souffleur dorsal RYOBI, Pulvérisateur électrique, Tronçonneuse STIHL, Tracteur tondeuse MTD type LT92, Containeur, Mobilier de terrasse, Mobilier et décoration de chambres d'hôtes, Jacuzzi, Chalet, Sauna, etc.

**Visite de 09h00 à 09h30**

Frais en sus 14,28% TTC. 2 pièces d'identité au-dessus de 1500 €. TVA récupérable. Enlèvement après la vente.

**Photos et descriptifs sur : [www.interencheres.com/49001](http://www.interencheres.com/49001)**  
**Renseignements au 02.41.51.03.17.**

---

ANGERS - 12 rue des Arènes | SAUMUR - 2 rue Dupetit-Thouars  
49100 ANGERS - Tél. 02 41 88 63 89 | 49400 SAUMUR - Tél. 02 41 51 03 17  
contact@deloys.fr

SELARL DELOYS Judiciaire au capital de 185 000 € - Siège social : 2 rue Dupetit-Thouars BP 155 49414 SAUMUR.  
SIRET 79142856800012 / RCS ANGERS 791 428 568 / TVA FR32791428568

### Vie pratique

#### Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises. Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation. Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux. Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories. Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamait aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments. D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anormal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndicat, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges. Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures. (Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19-829 et Cass. Civ 2, 6.10.2022, S 20-16.885)

### Salariés – entreprises

#### Un diplôme ne justifie pas un meilleur traitement salarial

La possession d'un diplôme de plus que les collègues ne justifie pas, à elle seule, qu'un salarié soit mieux traité que ses compagnons de travail. Un salarié qui se plaignait d'être moins bien payé qu'un collègue, pour la même tâche, au prétexte que ce collègue était mieux diplômé, a obtenu gain de cause devant la Cour de cassation. L'inégalité de traitement, en principe interdite, ne peut exister que si elle est justifiée par une raison objective, liée à l'exécution du travail elle-même. Il appartient au patron de le démontrer, et en cas de litige le juge doit contrôler ce point, a ajouté la Cour de cassation. En l'espèce, a-t-elle conclu, l'employeur a eu tort de classer le salarié diplômé dans une catégorie supérieure car les prud'hommes n'ont pas constaté que ce diplôme attestait de connaissances particulières, utiles à ce poste de travail. (Cass. Soc, 14.9.2022, T 21-12.175).

### Vie pratique

#### Taguer dans la rue, ce peut être un droit

Taguer le mobilier urbain pour exprimer son opinion est une activité qui n'est pas systématiquement punissable, selon la Cour de cassation. Un militant anti-publicité avait présenté un recours après avoir été condamné à une amende pour « dégradations légères » sur des panneaux publicitaires urbains. Il invoquait pour sa défense l'inefficacité des recours juridiques de tous ordres dans l'avancée de cette cause. Il ne s'agit pas de dégradations, disait-il, car il suffit de nettoyer les panneaux, et il s'agit de la liberté d'expression. Sa défense n'avait cependant pas été totalement entendue. L'exercice de la liberté d'expression ne peut pas justifier la commission d'une infraction, avait dit la cour d'appel, et la liberté d'expression, qui peut s'exercer par de nombreux biais, doit s'exercer dans le respect de la loi et des droits des tiers, comme leur droit de propriété sur les panneaux publicitaires par exemple. Mais la Cour de cassation n'a pas cautionné cette motivation. Le cour d'appel aurait dû rechercher si l'incrimination pénale de ce comportement ne constituait pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression de ce militant, a-t-elle expliqué. (Cass. Crim, 1.6.2022, N 21-82.113)

### Vie des sociétés

**LE PETIT HOCHÉ**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 12, rue de Messine  
49000 ANGERS

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Angers du 3 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : société par actions simplifiée.  
Dénomination : Le Petit Hoché.  
Siège : 12, rue de Messine, 49000 Angers.  
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 2 000 euros (apports en numéraire).  
Objet : la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de bar, café, restaurant, débit de boissons à consommer sur place ou à emporter.  
La fabrication et la vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter.  
Salon de thé, glacier, crêperie, restauration rapide.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : M. Romain Clément, demeurant 12, rue de Messine, 49000 Angers.  
Directeurs généraux :  
- la société Samau, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, ayant son siège social 10, rue des Angles, 49000 Angers, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 539 046 353 RCS Angers, représentée par M. Romain Clément, président.  
- M. Benjamin Coiffard-Le Floch, demeurant 12, rue de Messine, 49000 Angers. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis  
Le Président.



#### SCM DR PARASCHIV ET DR DUTA

Société civile de moyens  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 1, rue Diane-de-Méridor  
49650 BRAIN-SUR-ALLONNES

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Brain-sur-Allonnes du 2 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société civile de moyens.  
Dénomination sociale : SCM Dr Paraschiv et Dr Duta.  
Siège social : 1, rue Diane-de-Méridor, 49650 Brain-sur-Allonnes.  
Objet social : la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés.  
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis  
La Gérance.



#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électriquement en date du 10 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : Alcor Gestion.  
Siège social : 25, rue Lenepveu, 49100 Angers.  
Objet social : l'activité de holding ; la réalisation de prestations de services de toute nature au service de sociétés filiales ou non ; l'exercice de la direction de sociétés filiales ou non ; la participation active et la conduite de la politique du groupe et au contrôle de sociétés filiales ou non ; l'acquisition, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts d'intérêts, parts sociales et plus généralement de tous droits mobiliers divers dans toute société constituée ou à constituer ayant une activité civile, industrielle ou commerciale ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ; l'acquisition, la cession et la gestion de parts, actions, valeurs mobilières ou obligations, de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, artisanal, professionnel ou civil ; l'investissement dans tous produits bancaires et d'épargne et de placement et notamment des contrats de capitalisation ; l'acquisition de terrains et d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, crédit-bail, location ou autrement des immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, directement ou par intermédiaire d'une société.  
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital social : 50 000 euros.  
Gérance : M. Stanislas Poulain, demeurant 43, rue de la Paroisse, 77300 Fontainebleau.  
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis  
La Gérance.

### Avis administratifs

#### AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article R.2223-74 du Code général des collectivités territoriales, la SARL Settimo Tombini, représentée par M. Fabrizio Tombini en qualité de cogérant, atteste avoir déposé auprès de la préfecture de Maine-et-Loire le 29 mars 2023, une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur le territoire de la commune de Mûrs-Érigné, sur la parcelle cadastrée n° 134.  
La chambre funéraire comprendra sur une superficie de 174,82 m<sup>2</sup>, 3 salons funéraires, 3 cellules réfrigérées, 1 salon d'accueil des familles, un laboratoire, un garage, ainsi qu'un parking de 9 places.

Fait à Angers  
Le 29 mars 2023  
M. Fabrizio TOMBINI.



#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Brissac Loire Aubance

Abrogation des cartes communales des communes déléguées de Chemellier et Luigné

Zonage d'assainissement

Par arrêté n° A2023-05-03-01 du 3 mai 2023 Mme le Maire de Brissac Loire Aubance, Sylvie Sourisseau, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de PLU (Plan local d'urbanisme) de Brissac Loire Aubance, sur l'abrogation des cartes communales des communes déléguées de Chemellier et Luigné et sur le zonage d'assainissement de Brissac Loire Aubance, compétence de la communauté de communes Loire Layon Aubance. L'enquête se déroulera à la mairie de Brissac Loire Aubance, site 5, rue Foch, Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance et en mairies déléguées de Coutures, Saint-Rémy la Varenne et Vauchréten du lundi 30 mai 2023 à 9 h 00 au vendredi 30 juin 2023 à 17 h 00, soit pendant une durée de 32 jours.

M. Bernard Thery, juriste en droit public retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes en date du 8 mars 2023.

Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie Brissac Loire Aubance et des mairies déléguées de Vauchréten, Coutures et Saint-Rémy-la-Varenne.

Le dossier sera également consultable, durant l'enquête, sur le site internet de la commune de Brissac Loire Aubance : <https://www.brissacloireaubance.fr> rubrique urbanisme, ainsi que sur un poste informatique dédié à la mairie de Brissac Loire Aubance.

Le public pourra, quel que soit son lieu de résidence, adresser ses observations et propositions à monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de Brissac Loire Aubance, M. le Commissaire enquêteur, enquête publique du PLU et zonage assainissement de Brissac Loire Aubance, 5, rue Foch, Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance (cachet de La Poste faisant foi),

- par voie électronique sur l'adresse mail dédiée à l'enquête publique : [enqueteplu@brissacloireaubance.fr](mailto:enqueteplu@brissacloireaubance.fr)

- en les signifiant sur les registres papiers ouverts à cet effet, aux heures d'ouverture des mairies, ou en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :

- mardi 30 mai 2023 : 9 h 00-12 h 00, mairie de Brissac Loire Aubance, ouverture enquête.  
- mardi 6 juin 2023 : 9 h 00-12 h 00, mairie déléguée de Vauchréten.  
- jeudi 15 juin 2023 : 9 h 00-12 h 00, mairie de Brissac Loire Aubance.  
- jeudi 22 juin 2023 : 9 h 00-12 h 00, mairie déléguée de Coutures.  
- mercredi 28 juin 2023 : 9 h 00-12 h 00, mairie déléguée de Saint-Rémy-la-Varenne.  
- vendredi 30 juin 2023 : 14 h 00-17 h 00, mairie de Brissac Loire Aubance, clôture de l'enquête.

Les adresses de la mairie et des mairies déléguées concernées :

- mairie de Brissac Loire Aubance : 5, rue Foch, Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance,  
- mairie de Coutures : place Louis-Tharault, Coutures, 49320 Brissac Loire Aubance,  
- mairie de Saint-Rémy-la-Varenne : 4, rue de la Mairie, Saint-Rémy-la-Varenne, 49250 Brissac Loire Aubance,  
- mairie de Vauchréten : 9, rue Principale, Vauchréten, 49320 Brissac Loire Aubance.

Une copie des observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique et de celles déposées sur le registre des communes déléguées concernées sera annexée au registre de la mairie de Brissac Loire Aubance, siège administratif de l'enquête publique, et ce dans les meilleurs délais. Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire et au président de la communauté de communes le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Brissac Loire Aubance ainsi qu'en mairies déléguées aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également en prendre connaissance durant la même période sur le site internet de la commune de Brissac Loire Aubance : <https://www.brissacloireaubance.fr>

À l'issue de l'enquête, le projet de PLU éventuellement révisé et l'avis sur l'abrogation des cartes communales des communes déléguées de Chemellier et Luigné, seront soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Brissac Loire Aubance.

De la même manière, la communauté de communes Loire Layon Aubance soumettra les éventuels apports au zonage assainissement dans le cadre de son conseil communautaire.

## MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE

POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1<sup>ER</sup> INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.